

l'industrie et le gouvernement de la Colombie-Britannique, est en train de mettre au point les détails de l'application du rapport avec les États-Unis. On s'attend à ce que le groupe spécial d'experts constitué pour examiner la deuxième affaire, qui concerne les restrictions imposées par les États-Unis dans le cas des homards de la côte est, publie son rapport à la mi-mai.

- Des consultations bilatérales ont été tenues conformément au chapitre 18 sur les droits de retransmission par câble (à la demande des deux pays), l'étiquetage des fruits et légumes (à la demande des États-Unis), le homard (à la demande du Canada), le contre-plaqué (à la demande du Canada), les vins et spiritueux (à la demande des États-Unis) et les tissus de laine (à la demande du Canada).

*** Le gouvernement a amélioré ses programmes d'expansion du commerce aux États-Unis et les entreprises canadiennes profitent de ces nouvelles possibilités commerciales bilatérales.**

- Le Ministère s'attend à ce que plus de 10 000 PME canadiennes participent à des programmes de promotion du commerce aux États-Unis pendant l'année financière 1989-1990.
- Les activités de promotion commerciale menées aux États-Unis par des exportateurs canadiens ont été facilitées par l'ouverture de cinq nouveaux bureaux commerciaux satellites (San Diego, Denver, Princeton, Miami, San Juan).
- Au cours de la présente année financière, on organisera 400 activités de promotion aux États-Unis, un chiffre record.
- Depuis le début de l'année financière, trente-cinq missions NEEF (Nouveaux exportateurs vers les États américains frontaliers) ont été organisées et dix autres sont au stade de la planification. Un programme NEEF est maintenant en place dans chaque région du pays.
- Depuis le 1^{er} avril, dix-huit missions NEXUS (Nouveaux exportateurs vers les États américains du sud) ont été menées à bien, et quatre autres sont prévues. Les premières initiatives NEXUS ont connu un grand succès.

*** Il est trop tôt pour faire une analyse définitive des répercussions économiques de l'Accord de libre-échange. Les activités de suivi menées par les différents ministères et les avis d'experts indépendants viennent confirmer cet état de fait.**

- Le gouvernement surveille en permanence l'évolution de l'économie canadienne, y compris l'Accord de libre-échange.